

RÈGLEMENT NUMÉRO E-2751

PROMULGATION

AVIS est par la présente donné que le règlement numéro E-2751 autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour le financement de dépenses relatives à des travaux de réfection routière et d'éclairage routier a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le 8 février 2010 et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 2 mars 2010.

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement aux heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 25 mars 2010.

M^e Danielle Ruest
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

BY-LAW NUMBER E-2751

PROMULGATION

NOTICE is hereby given that by-law number E-2751 authorizing a loan of \$2,100,000 to finance expenses relating to road infrastructure repair and roadway lighting was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on February 8, 2010, and was approved by the ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire on March 2, 2010.

This by-law may be consulted at the borough hall during regular business hours.

The present by-law becomes effective the day of its publication.

Given at Montréal, borough of Lachine, this March 25, 2010.